
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Jeudi 26 Juillet 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

N O U V E L L E S.

Offenbourg, 20 juillet.

LE temps approche enfin où les factieux qui déchirent la France vont être punis. Tout est dans la plus grande activité dans le Brisgaw. On vient de publier des ordres pour que les blés soient coupés et tous les grains récoltés dans les campagnes qui s'étendent depuis Offenbourg jusqu'à Kelh. On va y tracer un camp de 10 mille Impériaux. Un autre camp de 30 mille hommes est déjà tracé près de Schwezingen.

Si vous étiez témoins de tous les préparatifs qui se font contre la France, vous seriez tentés de plaindre les jacobins, quels que soient leurs crimes. Mais ce n'est pas la sensibilité qui doit diriger la politique, mais la justice. Elle s'exercera sur les coupables d'une manière terrible. L'univers entier attend leur punition.

D'Alais, le 17 juillet.

« Pourquoi faut-il, messieurs, qu'une journée consacrée à célébrer la conquête et le triomphe de la liberté, à jurer le maintien et l'observation du bon ordre, et des lois protectrices de la vie et de la propriété des citoyens... Pourquoi faut-il qu'une pareille journée soit souillée par des cruautés et des attentats, qui feront à jamais la honte et l'opprobre du nom français ! et ce sont ceux-là mêmes qui viennent de jurer d'être fidèles à la loi, qui se rendent coupables, un moment après, d'excès dont la simple lec-

ture va vous épouvanter et vous faire frissonner d'horreur.

» Les divers détachemens de gardes nationales des communes qui composent le district de cette ville d'Alais, se sont rendus ici le 14, pour y prêter le serment civique; après cette cérémonie, environ deux mille de ces fédérés, excités sans doute par les perfides agitateurs de cette ville, se sont portés, vers les 4 heures du soir, au fort; ils ont désarmé la garde et abaissé le pont-levis. Pénétrant ensuite dans les prisons, ces furieux, armés de toutes pièces, y ont donné la mort à quatre prisonniers, plus malheureux que criminels, dont deux de ces infortunés appartiennent à d'honnêtes familles du pays, qui jouissent depuis long-temps de la réputation la plus honorable: l'un est le jeune M. d'Egrini, officier de marine, âgé de 24 ans, arrêté et détenu depuis 7 à 8 mois, sur quelques propos inconsidérés, et pour quelques plans de villes frontières trouvés sur lui. Sa famille, propriétaire de la terre et château de Marueje, non loin d'Alais, étoit venue dans cette ville y chercher un asyle et une sûreté que n'y a point trouvé leur malheureux enfant, détenu à la prison du fort, sans pouvoir obtenir ni sa liberté ni son jugement. Cet intéressant jeune homme voyant approcher ses meurtriers, leur demande en grâce qu'ils lui accordent un moment pour recommander son ame à Dieu, et adresser au ciel sa dernière prière; mais au moment qu'on feint de consentir à sa demande, un impitoyable sapeur lui fait sauter la tête d'un coup de hache.

» La dame Gaillard, âgée d'environ 36

ans, femme d'un honnête négociant de cette ville, s'étant mise en route pour faire son commerce sans doute, fut arrêtée le 4 du courant, non loin de la ville; ayant été trouvée nantie de quelques sommes en or, de plusieurs assignats, et de quelques cartouches, dit-on, elle fut traduite aux prisons du fort, où elle a subi un genre de mort affreux, un genre de mort plus cruel que les autres prisonniers, puisqu'on assure qu'avant de lui couper la tête, elle fut empalée, et que par un excès d'atrocité qui soulève le cœur, on lui enfonça une bayonnette... La pudeur et la sensibilité défendent également de décrire ce forfait épouvantable.

» Les deux autres prisonniers, détenus, comme gens suspects, ont été aussi massacrés, mais étant étrangers à la ville, et d'une classe inférieure aux deux autres dont je viens de parler, la férocité des assassins ne les a pas poursuivis, comme les premiers, après leur trepas.

» Après avoir été gratifiés, d'une superbe et sublime constitution; après qu'on nous annonce chaque jour, avec emphase, la prospérité du temps présent et la régénération de ce bon peuple français, peut-on se défendre, messieurs, d'une affliction profonde, et d'une douleur concentrée, lorsqu'on se voit condamné à vivre parmi des hommes ou plutôt des monstres qui se font une dérision et un jeu des actes les plus impudiquement atroces, et les plus abominables.

« Ce n'étoit point assez d'avoir promené, selon l'usage, au bout d'une pique, les têtes de ces deux victimes de l'un et l'autre sexe, d'en avoir arraché, mutilé et déchiré les différentes parties à coups de sabres et de bayonnettes! Ce n'étoit point encore assez d'avoir traîné dans les rues ces deux cadavres sanglans, et dont les chairs étoient encore palpitantes. La barbarie insultant atrocement à toute pudeur, les a offert en spectacle cinique, hideux, infâme... La main tremblé et se glace... Qui auroit la force de tracer sur le papier des forfaits aussi nouveaux qu'exécrables, des forfaits tels que le soleil n'en a jamais éclairés, et qui auroient dû le faire reculer d'horreur...? »

— La défaite des malheureux réunis au camp de Jalès et au château de Bannes, a concouru avec les faits horribles que je viens de vous détailler: la tête du comte de Saillyan, chevalier de Saint-Louis, et précédemment colonel des chasseurs de Roussillon,

a été aussi promenée et jouée à coups de pieds dans les rues d'Alais. Mais il faut l'avouer, il avoit bien mal combiné ses moyens qui étoient presque nuls, et il ne pouvoit s'attendre qu'à une aussi triste fin que celle qu'il a éprouvée. Il n'avoit pas plus de 50 hommes à ces ordres, lorsqu'il a été enveloppé d'une force de 10 mille hommes avec du canon. Aussi a-t-il été bientôt pris du côté de Chaubonas, d'où la troupe de ligne la conduit, avec le curé de Bannes, aux Vans, pour y subir leur interrogatoire devant le juge de paix; mais en les emenant en prison, l'un et l'autre ont été inhumainement massacrés par les gardes nationales. Tous ceux qui sont de retour de cette expédition s'accordent à dire qu'outre le massacre des gens des environs, tous les villages d'alentour sont dévastés, pillés et ruinés de telle sorte, qu'il faudra plus de 60 ans pour les rétablir, comme ils étoient.

L'on peut dire, à la louange de la légion de Saint-Jean de Gardinque, qu'elle s'est conduite, soit à l'expédition de Jalès, soit à la fédération d'Alais, avec tous les sentimens d'honneur, de retenue et de modération, que de généreux et braves citoyens doivent le faire envers leurs frères vaincus.

— Ces malheureux détails que nous donnons littéralement nous ont été transmis par une personne bien recommandable, et qui a promis de nous instruire fidèlement de tous les événemens qui arriveront dans les pays méridionaux, et qui seront susceptibles d'intéresser nos lecteurs. La justice nous fait une loi d'insérer la réclamation qu'elle nous adresse. « Messieurs, la plupart des journalistes se trompent et trompent leurs lecteurs, sur la manière de penser qu'ils attribuent généralement à tous les protestans. D'abord, tous ceux qui *ci-devant* étoient gentilshommes, ainsi qu'un grand nombre d'autres, ont en horreur, autant que les catholiques, les massacres de Nîmes, de Montauban, de Jalès, etc. etc. Il n'en est aucun d'eux, qui ne blâme et n'improove fortement le trop grand nombre de protestans, qui, dans ces temps de révolution, se sont portés à des excès bien condamnables envers les catholiques; mais croyez qu'il se trouve bien des gens d'honneur dans notre croyance; bien des gens qui verseroient leur sang pour le roi, et qui sont inviolablement attachés à sa personne sacrée, ainsi qu'à la monarchie.

Je suis, messieurs, etc. »

Un de vos abonnés.

J A C O B I N S .

Radotages du 22 juillet.

M. Teret dénonce un rassemblement de *patriotes*, qui se réunissoient autrefois rue d'Argenteuil, et qui tiennent maintenant leurs séances ailleurs. M. Calon assure que cette société est très-estimable : elle ne commence d'ailleurs ses séances qu'à l'heure où finissent celles de la société, c'est-à-dire, à onze heures du soir pour toute la nuit. M. Lanthenas veut que les fédérés, se réunissant par département, nomment 83 commissaires, afin que chacun d'eux puisse examiner la conduite des représentans envoyés par son département, voir s'ils sont dans les *bons principes*, et les dénoncer chez eux. Deux membres du comité central des fédérés annoncent que demain ils seront assurés de vivre libres, ou qu'ils mourront. On s'écrie : ah ! que c'est beau ! M. Antoine, président, engage l'orateur à s'expliquer : M. d'Aubigny ne le veut pas, lui, attendu que si les fédérés ont des desseins secrets, la société ne doit pas exiger d'eux des développemens. M. Lefort, dont nous avons parlé avant-hier, a recouvré sa liberté : il est question de *radier* M. Pepin, qui a osé calomnier son confrère ; on passe à l'ordre du jour ; c'est la discussion sur la suspension de M. Manuel. M. Antoine prétend que M. Manuel a plus d'ennemis que M. Pétion, parce qu'il a déployé une *plus grande force de caractère*. (Première atteinte à la popularité de M. Pétion : nous en prenons date ; nous rédacteurs de ce journal.) On bavarde sur l'affaire de M. Manuel. M. Santerre annonce qu'on poursuit toujours celle du 20 juin : l'un des poursuivans de cette affaire, dit-il, est M. Couteau, créature de M. Laporte, intendant de la liste civile, qui entretient deux espions dans vos tribunes : l'un de ces espions est un homme d'environ 55 ans, le dos un peu courbé, et ayant toujours dans sa poche un rouleau de papier. Sur cette dénonciation, rumeur dans les tribunes : on en chasse un homme qu'on croit reconnoître au signalement donné par M. Santerre. Le particulier expulsé est introduit dans la salle : on veut parler pour l'accuser ; M. Chabot, qui occupe le fauteuil, ne veut point accorder la parole : M. Merlin lui dit des injures ; M. Chabot lui en répond : enfin l'expulsé est renvoyé ; mais, quelques momens après, il s'obstine à demander l'entrée de la séance pour démontrer l'erreur dans laquelle les tribunes

sont à son sujet ; il entre et on ne l'écoute pas. Il paroît clair à M. Legendre, que, puisque l'assemblée nationale ne peut pas trouver un criminel dans Lafayette, elle pourroit bien ne pas trouver un innocent dans Manuel. « Ne vous fiez pas tant à vos collègues, dit-il ; songez que, dans l'accolade qu'ils vous ont donnée, beaucoup d'entr'eux vous auroient étouffés s'ils l'avoient pu ; et moi, je déclare que si pareille embrassade m'avoit été offerte, je leur aurois craché ma langue au visage. » On babille encore quelques instans sur Manuel, contre Lafayette, encore sur Manuel, et puis encore contre Lafayette. Enfin une députation de la section de Montreuil vient dénoncer un sermon constitutionnel, prêché dans cette église par l'évêque Fauchet!.... L'évêque Fauchet ! c'est donc encore un autrichien de plus ? On verra ça, on examinera ça.... Les bons frères se séparent, enchantés d'avoir une dénonciation à discuter le lendemain.

*Paris, 26 juillet.**Extrait d'une lettre d'un fédéré.*

Bons Parisiens, vous m'avez trop bien accueilli pour que je ne dévoile pas les manœuvres abominables qui se trament contre vous. Je suis arrivé ici le 13. Après avoir été fêté et régalaé, on m'a fait promettre de crier le lendemain, *vive Pétion ! à bas le veto !* Je l'ai promis, et j'ai crié en effet de toutes mes forces, *vive Pétion ! à bas le veto !*

Hier, on m'a fait une proposition qui m'a dessillé les yeux. — Je m'étois rendu au faubourg Saint-Antoine, où j'avois été invité de me trouver avec plusieurs autres fédérés : on a commencé par nous faire manger et boire ; après quoi on a voulu nous faire signer une pétition, pour demander en notre nom, que l'assemblée transportât ses séances dans quelque département du midi. Sur l'observation que j'ai faite que l'assemblée n'avoit pas besoin de notre pétition pour transporter ses séances où elle voudroit, et qu'elle savoit mieux que nous ce qu'elle avoit à faire, un fédéré de la Haute-Garonne nous a expliqué qu'il s'agissoit de la banqueroute, qui feroit le bonheur de toutes les provinces, en ce qu'elles ne paieroient plus que le quart des impôts, une fois qu'elle seroit faite ; mais que MM. les députés ne pouvoient pas faire la banqueroute, tant qu'ils seroient à Paris, parce que les Pari-

siens, qui étoient tous créanciers de l'état, s'y opposeroient, et qu'ils ne laisseroient même pas sortir l'assemblée de la capitale, si les fédérés de tous les départemens ne se réunissoient pas pour le demander. Il nous a même ajouté que le salut de la constitution dépendoit de cette démarche, parce que si les armées des Autrichiens et des Prussiens s'avançoient vers Paris, on verroit aussitôt les Parisiens, pour sauver leurs maisons et leurs boutiques du pillage et de l'incendie, forcer les députés, le couteau sous la gorge, à abandonner la constitution. Je m'en suis allé, bien résolu de ne plus me trouver à de pareilles assemblées.

Ce n'est pas là tout; je dois encore vous dire que, dans cette conférence, j'ai aperçu d'autres projets sinistres, dont je ne suis pas aussi sûr; mais je soupçonne que l'on veut enlever le roi, ce qui mettroit un grand désordre dans cette capitale et dans tout le royaume. Ne croyez pas que tous les jacobins soient capables de ces horreurs; j'en ai vu plusieurs qui, comme moi, sont indignés; mais je vois aussi clairement qu'il y a parmi nous, de grands coquins, que l'on paie pour exciter des troubles et nous perdre tous. Je ne connois pas leurs chefs, sans quoi je vous les nommerois, mais profitez de l'avis que je vous donne en vous quittant, vous en reconnoîtrez bientôt la vérité.

JACQUES DE L'OSNE,
fédéré de la Côte-d'Or.

Depuis long-temps le bruit se répand que plusieurs députés jacobins ont eu la précaution de se munir de passe-ports. Il n'est plus permis de douter aujourd'hui que ce bruit ne soit fondé. Il est constant également que la plupart d'entr'eux ont placé leurs fonds en Angleterre, le seul royaume de l'Europe où ils trouveront un asyle. On assure que M. Condorcet a vendu sa bibliothèque, et s'en est fait délivrer le prix en argent. Enfin, les maîtres de poste, sur la route de Tours et Bordeaux, sont avertis de tenir des chevaux tout prêts. Ainsi, les factieux vont disparaître, si les complots monstrueux qu'ils ont ourdis manquent dans l'exécution. Encore quelques jours, et le voile qui les couvre va se déchirer.

— Une lettre de Maubeuge, en date du

23, rapporte que dans l'affaire dont nous avons parlé hier, nous avons perdu deux hommes; mais que la perte de l'ennemi a été plus considérable.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

La lettre d'Alais, qui n'étoit pas susceptible d'être abrégée, nous force de renvoyer la séance à demain, afin de la traiter avec toute l'étendue nécessaire. Nous dirons seulement en deux mots que M. Duham a proposé d'examiner si le roi avoit encouru la déchéance? cette motion a excité un long tumulte. M. Chabot a contribué à augmenter le désordre qui regnoit dans l'assemblée, en proposant de changer la constitution. Le président l'a rappelé à l'ordre; mais, chose incroyable, un décret a justifié M. Chabot, en prononçant que M. Lafond avoit eu tort de rappeler M. Chabot à l'ordre.

Un membre avoit proposé auparavant de s'emparer de tous les chevaux des citoyens opulens, et de les donner à d'autres citoyens qu'on armeroit de piques; il a proposé d'en faire fabriquer 300 mille. — Aucune de ces motions n'a eu de suites.

Les officiers municipaux de la ville d'Avoyesnes écrivent qu'ils sont trahis par le pouvoir exécutif, et que l'ennemi est à leur porte.

LIVRE NOUVEAU.

Exhortation à tous les prêtres et fidèles de l'église catholique, pour les temps de persécution; avec des notes essentielles sur la souveraineté des rois. Troisième édition. — Par l'auteur de la nouvelle instruction en forme de conférence ou de catéchisme. — Chez Pichard, libraire, au Luxembourg. — Prix 15 sous.

L'auteur de cet ouvrage a parfaitement rempli le but qu'il s'est proposé. Il présente les plus puissans motifs de courage et de consolation à toutes les personnes qui sont menacées ou victimes de la cruelle persécution qui afflige l'église catholique. Le débit d'ailleurs en fait assez l'éloge, et nous croyons devoir encore, dans les circonstances actuelles, recommander la lecture de tous les principes qui y sont répandus sur la souveraineté des rois.